

USAGE
PRO.

INSECTES
VOLANTS
ET RAMPANTS



PRODUIT BIOCIDÉ
TP 18

USAGES :
Insectes rampants et volants

ACTION ET TRAITEMENT :
Concentré émulsionnable

CONTIENT :
10% Géraniol (CAS 106-24-1)

DURÉE DE
CONSERVATION :
2 ans

AVERTISSEMENT :
Danger



CONDITIONNEMENT :
Flacon de 1 L

EDIANOL



Edianol est un concentré émulsionnable possédant une activité insecticide synergisée avérée sur les insectes rampants et volants, notamment sur : blattes, punaises de lit, fourmis, tiques, poux rouges, acariens, guêpes, moustiques, mites, mouches....

DOSAGE ET MODE D'EMPLOI

Edianol peut être utilisé pour le traitement des sols, des textiles, et de toutes autres surfaces inertes. Agiter le produit avant dilution, ainsi que la préparation avant l'emploi. Renouveler le traitement en cas de ré infestation.

PULVÉRISATION DIRECTE (INSECTES RAMPANTS ET VOLANTS) :

Dilution recommandée pour un effet insecticides large spectre (100% mortalité en 5 min) :
20% dans de l'eau soit 200 ml de produit dans 800 ml d'eau. Appliquer la dose de 5 L/100 m².

EFFET RÉMANENT SUR INSECTES RAMPANTS :

Dose recommandée pour un effet insecticide large spectre résiduel (1 semaine) sur insectes rampants (100% mortalité en 24 h) : 30% dans l'eau soit 300 ml de produit dans 700 ml d'eau. Appliquer la dose de 5 L/100 m².

Pulvériser la solution de manière localisée dans les fissures, au niveau des plinthes, entre les conduites, les chambranles de portes ou des fenêtres, et tout endroit où chaleur et obscurité représentent des caches idéales pour ces insectes.

EFFET RÉMANENT SUR INSECTES VOLANTS :

Dose recommandée pour un effet insecticide large spectre résiduel (2 mois) sur les insectes volants (100% mortalité en 24h) : 20% dans l'eau soit 200 ml de produit dans 800 ml d'eau. Appliquer la dose de 5 L/100 m².

Traiter si possible les murs et parois par pulvérisation en évitant le ruissellement du produit.

INSECTES DES DENRÉES STOCKÉES : TRIBOLIUM, CHANRANÇON DU BLÉ, PYRALE DE LA FARINE :

Dose recommandée : 10 % dans l'eau, nébuliser à froid 1,5 L pour 1000 m³.

Edianol peut être dilué de 10% à 30% (p/p) dans l'eau selon les objectifs de performances recherchées. Dans tous les cas, nous recommandons d'agiter la préparation diluée avant emploi, des dilutions dans l'eau déminéralisée sont recommandées.

PRÉCAUTION D'EMPLOI - STOCKAGE ET ÉLIMINATION

Manipulation :

Ne pas utiliser ce produit pour un usage autre que celui pour lequel il a été créé. Ne pas utiliser en présence de denrées ou d'appareils servant à leur préparation. Les recommandations d'utilisation associées à chaque produit doivent être scrupuleusement respectées. Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique (couvrir les aquariums). Éviter d'inhaler des gouttelettes au moment de l'application/porter un masque type P2. Il est recommandé de porter gants, lunettes et vêtement de protection.

Stockage :

Conserver hors de portée des enfants et des animaux domestiques. Conserver dans le récipient d'origine. Stocker le produit comme un déchet dangereux : pièce aérée, hors gel et fermée à clé, de préférence sur un système de rétention. Conserver à l'abri des rayons du soleil, craint le gel.

Déchets :

Éliminer le produit et son emballage comme un déchet industriel dangereux. Ne pas jeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau. Le recyclage de l'emballage est interdit.

Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.

Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit. Consulter impérativement la fiche de données de sécurité disponible sur notre site internet : www.edialux.fr ou en faire la demande à l'adresse suivante : info@edialux.fr.

 **EDIALUX**
PRODUITS PROFESSIONNELS